



Centre Communal d'Action Sociale

**COMPTE RENDU REUNION ORDINAIRE DU CENTRE  
COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU 05 AVRIL 2022**

Séance du 05 avril 2022, sous la présidence de Monsieur Laurent KLEINHENTZ.  
Convocation du 28 mars 2022.

**PRESENTS :** Mesdames TUSCHL – HARRATH – RUSSELLO – ANANICZ –  
FRANGLAMORE – BOUR – KERMAOUI.

Messieurs KLEINHENTZ – JAGER – ZIMMERMANN – ALBERT – SAVALLI.

**ABSENTS :** Mesdames CHEBLI – BALTA – PORT.

Monsieur REY.

**PROCURATION :** Monsieur ESTRADA qui a donné procuration à Madame KERMAOUI.

**PERSONNEL INVITE :** Mesdames AKOUDAD – BURTAIRE.

## **ORDRE DU JOUR**

**01 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 DU CCAS**

**02 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DU CCAS**

**03 - AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE  
2021 DU CCAS**

**04 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 DU CCAS**

**05 - DEMANDES DE SUBVENTIONS DIVERSES**

**06 - COMPTE-RENDU OCTROI DE BONS ALIMENTAIRES**

**07 - COMPTE-RENDU DES DONS REÇUS**

Monsieur KLEINHENTZ ouvre la séance et remercie tous les membres du conseil  
d'administration de leur présence.

### **01 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 DU CCAS**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Considérant que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable  
à l'ordonnateur ; qu'il doit être voté préalablement au compte administratif.

*Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021 et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;*

*Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;*

*Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;*

*Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;*

*Le Conseil d'Administration, après en avoir **délibéré** à l'unanimité, **approuve** le compte de gestion du Trésor Public pour l'exercice 2021.*

*Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.*

## **02 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DU CCAS**

*Le compte administratif retrace l'exécution du budget primitif 2021 et des décisions modificatives votées au cours de l'exercice 2021.*

*Les résultats du compte administratif du budget du CCAS, tels que présentés dans le document transmis par M. Le Président du CCAS, conformes au compte de gestion se présentent comme suit :*

<b>EXERCICE 2021</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>TOTAL DES SECTIONS</b>
Recettes	1 420,42 €	152 634 €	154 054,42 €
Dépenses	0 €	126 647,86 €	126 647,86 €
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>+ 1 420,42 €</b>	<b>+ 25 986,14 €</b>	<b>+ 27 406,56 €</b>
Résultat reporté 2020	9 732,65 €	49 863,07 €	59 595,72 €
<b>Résultat clôture 2021</b>	<b>11 153,07 €</b>	<b>75 849,21 €</b>	<b>87 002,28 €</b>

- *Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.1612-12 relatif au vote de l'organe délibérant sur le compte administratif et à l'obligation faite aux communes et établissements publics d'arrêter les comptes avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice ;*
- *Vu le décret n° 1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique ;*

- Vu le compte de gestion de l'exercice 2021 dressé par le comptable ;
- Considérant que Monsieur Laurent KLEINHENTZ, Président du CCAS, s'est retiré le temps du vote ;

Le Conseil d'Administration, après en avoir **délibéré**, à l'unanimité, **approuve** le compte administratif 2021.

### **03 - AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2021 DU CCAS**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021 ;

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 ;

Le Conseil d'Administration, constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de **25 986,14 €**;

Décide à l'unanimité de valider l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021 du CCAS suivant la présentation faite ci-dessous :

Report Résultat de fonctionnement de l'exercice 2020	49 863,07 €
Résultat de l'exercice 2021	25 986,14 €
<b>Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne R002)</b>	<b>75 849,21 €</b>

### **04 - BUDGET PRIMITIF 2022 DU CCAS**

- Vu les articles L 2311-1, L 2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs au vote du budget primitif ;
- Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget principal ;
- Vu le débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le 22 mars 2022 ;
- Considérant que le budget présenté au vote est établi par nature, avec présentation fonctionnelle ;

Le budget primitif 2022, qui est soumis au vote du Conseil d'Administration, s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement .....	: 265 711 €
Section d'investissement .....	: 12 223 €
<b>TOTAL DES SECTIONS .....</b>	<b>: 277 934 €</b>

Le Conseil d'Administration, après avoir entendu l'exposé ci-dessus et après en avoir délibéré **approuve** à l'unanimité le budget primitif 2022 qui vient de lui être présenté.

## **05 - DEMANDES DE SUBVENTIONS DIVERSES**

*Le conseil d'administration décide d'acter l'octroi des subventions suivantes pour 2022, à savoir :*

- *Secours Populaire Français: 2 000 € ;*
- *AFSEP (Association Française des Scléroses en Plaques) : 200 € ;*
- *APEDA (Association des Parents d'Enfants Déficients Auditifs) : 100 € ;*
- *SOS amitié : 100 € ;*
- *Participation pour adhésion au CIDFF : 2 850 € ;*
- *Association ELA : 100 ;*
- *Croix Rouge Française: 2 000 € ;*
- *ALYS : 200 € ;*
- *ADOT 57 : 100 € ;*
- *Ligue contre le Cancer : 100 € ;*
- *Association Française de Premiers Répondants (AFPR) : 100 € ;*
- *Docteur Sourire: 100 € ;*
- *CDAD (Conseil Départemental de l'Accès au Droit de Moselle) : 100 ;*
- *Association des Aveugles de la Moselle : 100 € ;*
- *Association pour le Don de Sang Bénévoles : 100 € ;*
- *Association Une Rose, un Espoir : 100 €.*

*L'assemblée prend acte que ces subventions seront versées sous réserve que les organismes et associations concernés en fassent la demande.*

## **06 - COMPTE-RENDU OCTROI DE BONS ALIMENTAIRES**

*Madame TUSCHL rend compte à l'assemblée des bons alimentaires octroyés depuis la dernière réunion du centre. Du 24 février au 05 avril 2022, 23 bons ont été distribués pour un montant total de 1 250 €.*

*Le conseil d'administration prend acte.*

## **07 - COMPTE-RENDU DES DONNS RECUS**

*Madame AKOUDAD informe l'assemblée que depuis la dernière réunion le C.C.A.S. n'a reçu aucun don.*

*L'assemblée prend acte.*

*Monsieur KLEINHENTZ remercie tous les membres du conseil d'administration de leur présence et de leur attention.*

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h04.*